

**Conférence ministérielle sur le vieillissement,  
Commission économique des Nations-Unies (UNECE), Rome, 17 juin 2022**

**15h-16h30 Table ronde « Prendre en compte le vieillissement afin de faire progresser une société  
adaptée à tous les âges »**

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames les Ambassadrices, Messieurs les Ambassadeurs,

La crise sanitaire que nous venons de traverser, et dont nous ne sommes pas certains d'avoir vu encore la fin, a mis sous tension nos systèmes de soins. La crise a surtout mise en évidence la nécessité d'inclure et de mieux protéger les personnes les plus vulnérables de notre société, notamment les personnes âgées.

La population française, comme la population européenne, continue de vieillir. 21 % des Français ont plus de 65 ans et près de 10 % 75 ans ou plus. Leur part dans la population, en constante augmentation depuis plus de 30 ans, s'accroît encore avec l'arrivée de la première génération de *baby boomers* dans cette tranche d'âge. En 2030, les personnes de plus de 65 ans seront ainsi plus nombreuses que celles de moins de 15 ans. La prise en compte du vieillissement au sein de notre société afin de faire progresser une société adaptée à tous les âges est donc une priorité de l'action des pouvoirs publics, à laquelle répondent différentes initiatives récentes :

L'importante **loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 29 décembre 2015** témoigne d'un changement de paradigme.

Elle met en effet en lumière l'ambition **d'intégrer le vieillissement dans toutes nos politiques publiques** afin de permettre d'accompagner au mieux l'avancée en âge de la population. Cela se traduit, par exemple, par l'intégration des problématiques du vieillissement dans les programmes locaux d'habitat et dans les plans de déplacement urbain.

**L'amélioration des logements** est une priorité, avec un effort d'adaptation sans précédent des logements privés : 80 000 logements ont été rénovés sur la période 2014-2017 ; les « résidences autonomie » ont été modernisés pour permettre d'offrir aux personnes âgées un logement à coût

modéré, souvent situé à proximité des autres services essentiels tels que les commerces ou les transports.

En outre, la loi donne enfin la **priorité à l'accompagnement à domicile** afin que les personnes âgées puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions et le plus longtemps possible. Les pouvoirs publics encouragent ce « **virage domiciliaire** » au travers de politiques volontaristes, telle que l'amélioration de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile, qui est une aide à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile malgré la perte d'autonomie, mais aussi de politiques de création de nouveaux modes **d'habitat inclusif**.

D'autre part, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a institué le **Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge**. Ce Haut Conseil est une structure consultative placée sous la tutelle du Premier ministre permettant d'exercer une certaine influence sur l'ensemble des politiques publiques portées par les membres du gouvernement. Sa mission principale est d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bienveillance, dans une approche intergénérationnelle.

Le **lien intergénérationnel** est un élément clé dans le succès de la prise en compte du vieillissement dans l'ensemble des politiques publiques. Nous sommes particulièrement attachés à renforcer ce lien qui constitue une forme de solidarité et d'intégration à la fois des aînés et des jeunes. A ce titre, en mars 2021, a été créé le « **Service civique Solidarité Seniors** », qui vise à l'accompagnement volontaire par des jeunes de 300 000 personnes âgées isolées d'ici 2024.

La France encourage également la **formation aux métiers du grand âge** et à l'accompagnement du vieillissement. Le plan d'action pour l'attractivité des métiers du grand âge adopté en 2020 vise à garantir de meilleures conditions en termes de rémunération, formation et qualité de vie au travail afin de répondre aux besoins toujours croissants de main d'œuvre dans ce secteur.

Je conclurai ces propos en rappelant l'attachement de la France à la **coopération internationale** pour l'échange et le partage de bonnes pratiques, à l'image de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui.

Je vous remercie.